

Inter-Associatif 20/2/1991

A l'issue de la tenue du premier colloque inter-associatif de psychanalyse, l'heure est aux bilans et aux perspectives.

Le comité d'organisation s'est réuni à cet effet dans l'immédiat après-coup du colloque. Une participation très importante d'environ mille analystes s'étaient donnés rendez-vous autour du signifiant nouveau : Inter-Associatif. Il y eut de nombreuses interventions de grande qualité, et chacun a pu noter le grand nombre d'intervenants membres des C.C.A.F.

Il est prévu de publier les actes du colloque aux éditions Solin, dans des délais assez brefs, vers mai ou juin 91.

Lors des premières réunions de l'inter-Associatif et depuis lors, à quelques reprises, il avait été évoqué la possibilité que l'inter-Associatif se dote de modalités statutaires de fonctionnement et l'éventualité de son inscription dans le champ social avait été débattue.

Ces deux questions avaient été jusque là contournées ou laissées en suspens.

C'est au prix parfois de contorsions et d'astuces, c'est à dire souvent sur le fil du rasoir que le montage du colloque a pu se réaliser et son déroulement s'effectuer dans des conditions satisfaisantes.

Mais cette expérience a permis à l'ensemble des associations organisatrices de constater dans un après-coup, l'intérêt voire le bienfondé de statuts et de leur inscription légale par le biais d'une association régie par la loi de 1901. Il s'agirait d'une association d'associations et non d'une association analytique de plus : chaque association gardant bien entendu sa spécificité et son autonomie de fonctionnement et d'orientation.

Par ailleurs, l'Inter-Associatif compte maintenant douze associations. Les difficultés rencontrées à 8 pourraient s'accroître. Ce qui renforce l'utilité des statuts. Cependant, certains craignent que cela ne stérilise, par l'institutionnalisation que cela engendrera, le souffle nouveau qui avait jusque là prévalu, et avait permis entre autres le montage de ce premier colloque.

Une ébauche de statuts est élaborée dans un premier temps afin d'être soumise à la réunion du 4 février. Les trois personnes mandatées par la dernière A.G. pour continuer à participer aux travaux de l'inter-Associatif étaient présentes ainsi qu'une représentante du secrétariat provisoire et plusieurs membres des C.C.A.F. Le débat a été assez vif portant sur l'opportunité de tels statuts, et autour de la rédaction de certains articles qu'il a fallu rediscuter dans le détail pour obtenir le plein accord de tous.

2

À la fin de cette réunion, un vote eut lieu pour que chaque association se détermine sur les statuts de l'inter-Associatif et que leurs représentants engagent leur association - quelques uns ont pu s'engager pour leur association. - les C.C.A.F., après une brève concertation de tous ses membres présents, ont répondu que les mandats ne pouvaient s'engager dans l'immédiat sans une plus ample concertation, même si les statuts leur apparaissaient convenables et acceptables à l'issue de la discussion. - d'autres associations ont répondu comme les C.C.A.F. Les réponses devront être précisées lors de la prochaine réunion de l'inter-Associatif. Ce n'est qu'après une concertation avec plusieurs membres des cartels, mais aussi avec l'avis favorable de membres du secrétariat provisoire et des deux coordonnants légaux, que les trois personnes mandatées à l'Inter-Associatif ont décidé de donner une réponse positive pour l'inscription des C.C.A.F. dans les statuts dont s'est pourvu l'inter-Associatif. C'est à dire prolonger le fil inter-associatif qui a été tissé depuis son origine par les C.C.A.F. Les statuts sont consultables rue Halle ou, sur demande, peuvent être

adresses aux provinciaux. Ils seront disponibles pour chacun lors de la prochaine assemblée générale fin Mars.

Le point a été fait en particulier par Dominique Simmoney, sur la démarche auprès du ministre de la culture pour que les oeuvres orales et écrites de Lacan soient déposées à la bibliothèque Nationale. Depuis cette réunion un encart est paru dans le "Monde" du 14 Février avec le texte de la proposition (cf. p. ) et les noms des premiers signataires.

L'inter-Associatif s'est déterminé pour organiser un colloque en Septembre ou Octobre 91, autour de la date "anniversaire" de la disparition de Jacques Lacan, avec la participation de nombreux "lacano-américains", très demandeurs et partie prenante de ce projet.

Didier Lauru, février 91.